



Bruges

Le 24 août 2020

Le Maire

Vice-présidente de Bordeaux Métropole

Direction Enfance et Animation

BT/PN / SB - 2020

***A l'attention des parents d'élèves
des écoles de Bruges***

Objet : Informations relatives à la rentrée scolaire de septembre 2020

Madame, Monsieur,

Le gouvernement a confirmé la date du 1^{er} septembre pour la rentrée scolaire des écoles maternelles et élémentaires. A ce jour, cette rentrée devrait se faire selon le protocole sanitaire établi pour les établissements scolaires, dans le respect des prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé et par un avis du Haut Conseil de la santé publique du 7 juillet 2020.

Ainsi votre enfant sera accueilli à partir du mardi 1^{er} septembre dans son école (selon les modalités définies et communiquées par la direction de l'école de votre enfant) « de manière obligatoire et selon les règles de présence normales ».

La reprise de tous les élèves s'accompagne toutefois d'un protocole sanitaire, certes allégé, mais qui maintient les mesures de distanciation physique tant que faire se peut dans les salles de classes et espaces clos, ainsi que les modalités de désinfection et d'aération des locaux.

Face au risque sanitaire, la Ville mettra en place à la rentrée des « groupes de couleurs », c'est à-dire un regroupement de 2 ou 3 classes qui partageront toujours les mêmes espaces. L'objectif est de limiter les contacts entre tous les élèves d'une même école et donc le risque de contamination à la Covid-19. Ce système mis en application durant l'été dans les ALSH sera élargi à l'ensemble des temps d'accueil de l'enfant : en restauration, en périscolaire, en ALSH et à l'école en concertation avec les directeurs d'école.

*Ces mesures mobilisent un nombre important d'agents municipaux mais la situation permet de ré-ouvrir un certain nombre de services proposés avant la crise. J'ai donc le plaisir de vous annoncer que nous serons en mesure de remettre en place un **service périscolaire le matin à partir de 7h15 et le soir après l'école jusqu'à 18h30**.*

Si vous souhaitez bénéficier du service périscolaire avant ou après l'école :

- *En maternelle : inscription en cochant la feuille devant la classe ou auprès de l'accueil périscolaire le matin.*
- *En élémentaire : réservation en ligne pour l'année en remplissant une semaine type sur le portail famille. Pour toute modification, il vous faudra transmettre à l'enseignant de votre enfant une information par écrit.*



Pour le midi, **les restaurants seront de nouveau opérationnels** et nous serons prêts pour proposer un service de restauration classique. Il n'y a pas lieu de réinscrire votre enfant s'il fréquentait déjà le service de restauration l'an dernier ou si vous avez déjà rempli un formulaire restauration lors du dépôt du dossier d'inscription scolaire (pour les nouveaux inscrits). Si vous souhaitez modifier ou annuler des repas (48h au plus tard avant la date prévue), vous devez vous connecter à l'aide de votre code personnel sur le site d'Ansamble <https://srahautmedoc.carteplusweb.fr> ou les contacter par mail sivomcc.rc@anamble.fr ou par téléphone au 05 56 95 92 45.

Les modalités de fonctionnement de l'ALSH pour les mercredis seront les suivantes :

Compte tenu des contraintes sanitaires qui imposent de limiter les croisements d'enfants et le brassage des groupes, il est nécessaire d'éviter les allées-venues d'enfants dans les structures d'accueil.

Ainsi, l'accueil de votre enfant se fera en journée complète ou en demi-journée le matin uniquement, il n'y aura pas d'accueil en demi-journée l'après-midi.

- Les plages horaires d'entrées et de sorties seront les suivantes : arrivées entre 7h15 et 9h ; départs entre 11h30 et 12h (matin sans repas) ou entre 13h30 et 14h (matin avec repas)
- Le soir départ possible à partir de 16h jusqu'à 18h30.
- Les allées-venues en cours de journée pour des activités sportives ou associatives ne seront pas autorisées.
- Les enfants accueillis à l'ALSH le mercredi à la Marianne prendront désormais leur repas au restaurant de la Marianne (il n'y aura plus de déplacement pour rejoindre le restaurant du Carros).

Si vous souhaitez réserver l'ALSH pour le mercredi 2 septembre, je vous invite à effectuer votre réservation sur le portail famille, selon la procédure habituelle (codes d'accès individuels) et ce **avant le dimanche 30 août à minuit.**

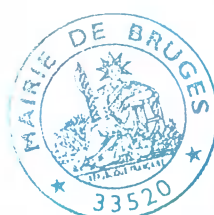
Pour votre information, la Préfecture a par ailleurs annoncé qu'un arrêté sera pris imposant le port du masque aux entrées et sorties des écoles.

Cette situation reste bien entendu soumise aux éventuelles évolutions de la situation sanitaire et des directives ministérielles qui s'imposeraient à nous.

A la demande des parents d'élèves, vous pourrez trouver le nouveau protocole sanitaire sur le site internet de la ville.

Je reste à votre disposition pour répondre à vos interrogations à l'adresse suivante : e-periscolaire@mairie-bruges.fr .

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma parfaite considération.



Brigitte TERRAZA